

**L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION DANS LE CADRE ASSOCIATIF DE L'OCCE FAIT L'OBJET DE PRINCIPES, REGLES ADMINISTRATIVES OU ASSOCIATIVES QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE COOPERATIVE (ENSEIGNANTS...) DOIVENT CONNAITRE ET S'ENGAGER A SUIVRE.**

## LA MANIFESTATION

 • La déclaration (questionnaire en ligne) a dû être renseignée.

Coop. scolaire de l'école :											
Coop. affiliée sous le N° :	006/	<input type="checkbox"/> Maternelle	<input type="checkbox"/> Primaire								
Commune de l'école :		<input type="checkbox"/> Elémentaire	<input type="checkbox"/> Autre								
Date(s) et horaires de la manifestation :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">Date(s)</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">Horaires (début/fin)</td> </tr> <tr> <td> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Jour 1</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Autres jours :</td> <td></td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> </table>	Date(s)	Horaires (début/fin)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Jour 1</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Autres jours :</td> <td></td> </tr> </table>	Jour 1		Autres jours :				
Date(s)	Horaires (début/fin)										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Jour 1</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td>Autres jours :</td> <td></td> </tr> </table>	Jour 1		Autres jours :								
Jour 1											
Autres jours :											
Type de manifestation (Fêtes, spectacles, expo, autre – précisez)											
Lieu (locaux scolaires ou structure dédiée)											
Jauge (public) à respecter dans l'espace utilisé (cf registre de sécurité)											
Public total attendu (enfants + parents)		Nombre de personnes pour l'encadrement									
Nombre de classes concernées (+ effectif)		Nombre d'enseignants concernés									

## LE MANDATAIRE

 • Responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du projet

Nom, Prénom		Tél. personnel	
Le mandataire est-il directeur de l'école ? (Cochez)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

## L'ENGAGEMENT

**Je soussigné, agissant en qualité de mandataire de la coopérative scolaire de l'école, déclare que les démarches suivantes ont été réalisées (préalables obligatoires) :**

1. Les <b>recommandations/consignes de l'OCCE</b> ont été lues et prises en compte (réunion préparatoire du Conseil de coopérative (équipe d'encadrement) pour construire le projet.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le
2. La <b>déclaration OCCE (questionnaire en ligne)</b> par le mandataire a été renseignée/transmise à l'OCCE	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le
3. Le responsable des locaux (Mairie, synd. mixte...) a <b>autorisé</b> la manifestation (joindre copie)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le
4. Si une <u>convention</u> ou un <u>règlement de mise à disposition</u> des locaux ou de la structure a été proposé par le responsable des locaux, le document est communiqué pour avis à l'OCCE 06 <u>avant signature par le mandataire</u>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Le

**déclare que l'équipe d'organisation est en capacité de mettre en œuvre toutes prescriptions de sécurité (OCCE, Mairie ...) :** Plan Vigipirate, jauge à respecter, protocoles sanitaires COVID, prescription liées aux installations techniques...

Visite, réunion le :

**demande formellement (cochez) :**

- Le bénéfice, pour cette manifestation, de la couverture OCCE et des garanties du Contrat assurance OCCE**
- L'accord de l'OCCE 06 donné au mandataire pour signer la convention d'utilisation de locaux mis à notre disposition

Pour le conseil de coopérative Le/la mandataire		Visa directeur/trice		En Retour - Projet validé OCCE 06	
Le		Le		Le	
Nom		Nom		Nom	

**Synthèse des recommandations communiquées au ENSEIGNANTS MANDATAIRES OU TUTEURS DE COOPÉRATIVE DE CLASSE (site OCCE06)**

**1. Responsabilité du mandataire et équipe d'encadrement.** Selon la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008) « la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE (soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable...). Les enseignants animent la manifestation dans un cadre associatif en qualité de mandataire et tuteurs de coop. de classe..

**2.1. Autorisation du propriétaire des locaux.** Le propriétaire des locaux (Mairie, synd. mixte.), dont l'autorisation est obligatoire, peut exiger la signature d'une convention ou d'un règlement. Toutes les prescriptions doivent être mises en œuvre. L'OCCE, après vérification des clauses de la convention, pourra donner délégation de signature au mandataire (en particulier examen des clauses d'assurances).

**2.2. « utilisation de salle de spectacle »** la structure mise à disposition doit assurer formellement la responsabilité de la sécurité des installations et du public accueilli. (en outre nécessaires informations des utilisateurs/organiseurs : visite pour recueillir consignes de prévention incendie/évacuation et l'utilisation de tout matériel technique mis à disposition ». (cf. clauses de convention/règlement pour mise à disposition structure) et les engagements conséquent.  
*NB :Apprécier situation particulière de simple salle polyvalente (villages ?) habituellement utilisée par les enseignants qui en maîtrisent bien les obligations et les consignes de sécurité à mettre en oeuvre.*

**3. Présences obligatoires :** Les responsables locaux de l'organisation de la manifestation, sont obligatoirement présents en nombre suffisant au regard du public accueilli. Les rôles de chacun sont définis (accueil, surveillance...). L'équipe d'encadrement (enseignants, parents collaborateurs occasionnels...) est composée - en nombre - au regard du volume du public accueilli.

**4. Sécurité – Consignes sanitaires :** L'équipe doit, au regard des ressources d'encadrement propres, mises à sa disposition ou mobilisables, évaluer sa capacité à garantir la mise en œuvre des préconisations, instructions, protocoles et règlements de la commune et des consignes de l'OCCE : consignes sécurité locaux, protocoles sanitaires (voir dans les recommandations/consignes OCCE), installations particulières (électriques en particulier) faites sous le contrôle d'un personnel qualifié.

**5. Règlementation :** Une manifestation coop/OCCE ne peut être envisagée que dans un cadre ou espace exclusivement dédié, clos, aux accès protégés et contrôlés, pour un public ciblé et filtré (enfants, familles ...) bénéficiant d'invitations personnelles (contrôle visuel sacs et personnes), dont le nombre maximum est strictement défini conformément aux capacités d'accueil des structures (voir document de sécurité Commune ou règlement de la structure).

**6. Responsabilité des parents :** Les parents sont clairement informés que les enfants sont placés sous leur responsabilité et leur surveillance active (sauf modalités particulières pendant la durée d'éventuelles prestations collectives, prévues dans le projet - informer les familles).

**7. Les dispositions du Contrat d'assurance MAIF/MAE et les garanties sont accessibles sur le site [www.occe06.com](http://www.occe06.com). (Vérifier compatibilité entre exigences locales et tableau de garanties du contrat OCCE - disponible site OCCE)**

**LES ENSEIGNANTS SOUSSIGNÉS, MEMBRES DU CONSEIL DE COOPÉRATIVE, DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS MIS SUR LE SITE RECOMMANDATIONS /CONSIGNES ACTUALISEES 250422 ET SUITE**

Nom, prénom et signature		Nom, prénom et signature
--------------------------	--	--------------------------

**Attention - Si l'organisateur de la manifestation est une APE ou une autre entité, l'OCCE ne peut être engagé (pas de couverture) ni son contrat d'assurance intervenir. Cette demande formelle est alors sans objet.**